

Objet : Demande de subvention – Amendes de police 2026

Le Maire de la commune de Saint-Rémy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les modalités d'intervention de la subvention au titre des amendes de police 2026 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire par délibération n°012/26 du 20 mars 2026,

Considérant que le Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre de la subvention des amendes de police permet le financement de dispositif de retenue à hauteur de 40% d'un plafond des dépenses éligibles de 30 000 €, soit une subvention maximale de 12 000 €.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Il est autorisé le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre de la subvention mentionnée ci-dessus, pour le financement des travaux de sécurisation de la RD 977, route de Buxy, au lieu-dit Cortelin.

ARTICLE 2 :

La demande de subvention porte sur un montant de 7 177,04 € pour un budget total de 17 942,62 € hors taxes, soit 40,00 % de la participation financière de la commune aux travaux.

ARTICLE 3 :

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 :

Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera publiée conformément aux dispositions de l'article L2122-29 et l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ampliation sera adressée à la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône et à la trésorerie municipale.

Fait à Saint-Rémy, le 26 mai 2026

Florence PLISSONNIER

Maire

